TOURISME

Décision 2024-58: Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public - Emplacement de petite restauration Georges du Sierroz Grésy-sur-Aix - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 01 juillet 2024

DÉCISION

TOURISME

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public
Emplacement de petite restauration Georges du Sierroz- Grésy-sur-Aix

Attribution

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

ARTICLE 2 : DURÉE ET L'ATTRIBUTION

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

DEC_2024-58.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 398,0 KO)

https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-2024-58-autorisation-doccupation-temporaire-du-domaine-public-emplacement-de-petite-restauration-georges-du-sierroz-gresy-sur-aix-attribution-28856?

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.